

BOURSE DE RECHERCHE DE LA FONDATION LE CORBUSIER

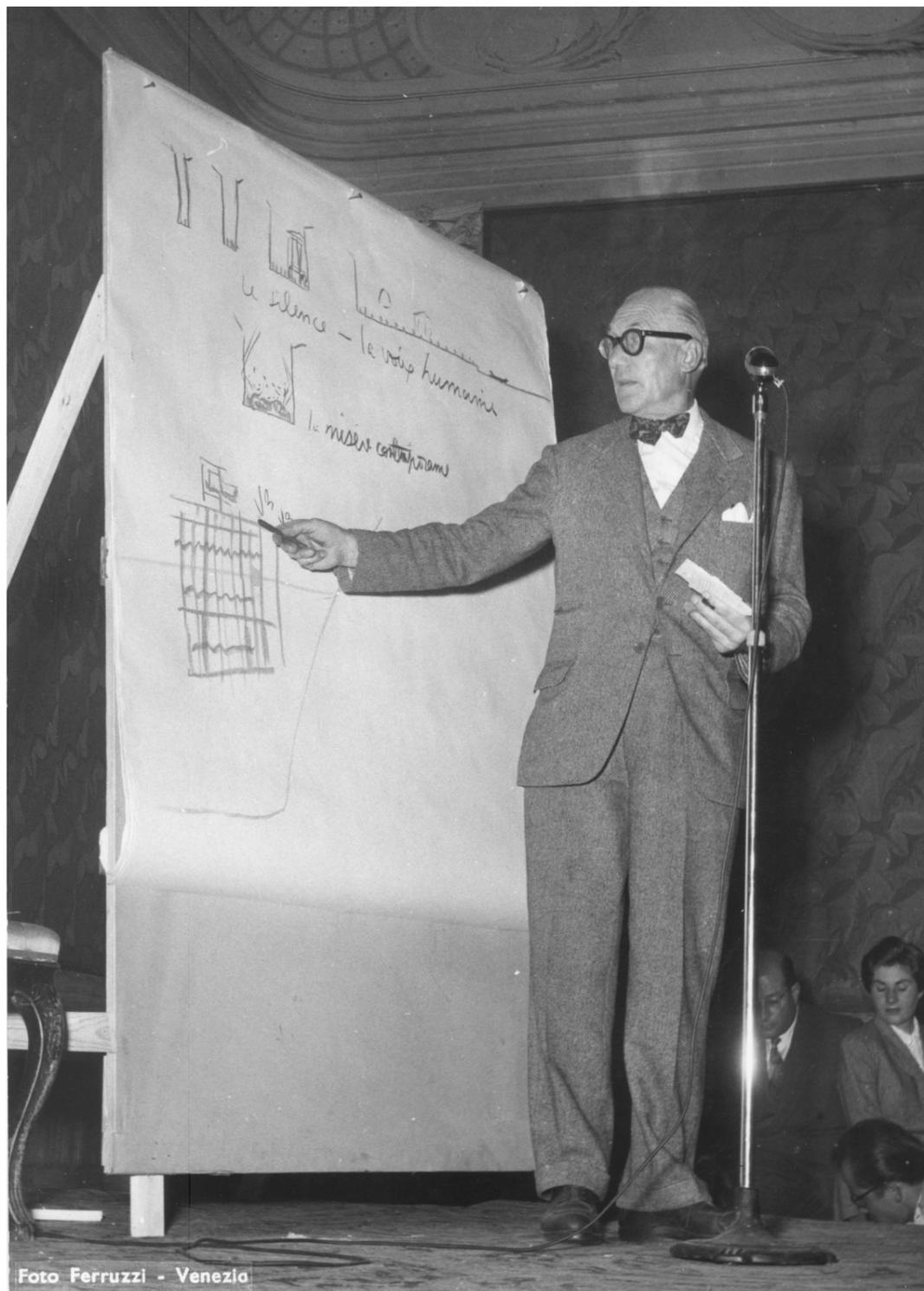


Foto Ferruzzi - Venezia

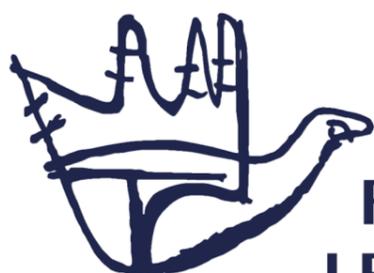
Si les expositions, les publications et les colloques témoignent de l'activité corbuséenne, c'est bien la recherche et les travaux universitaires qui en enrichissent et renouvellent l'approche.

Ces bourses ont vocation de susciter de nouveaux champs de recherche mais aussi de mettre en lumière des aspects moins connus de l'œuvre de Le Corbusier.

Elles sont également l'occasion d'aborder ses réalisations à l'aune de connaissances nouvelles ou transversales, pour mieux inscrire Le Corbusier dans son temps et en montrer la modernité.



CONSULTER
LE RÈGLEMENT



**FONDATION
LE CORBUSIER**

Règlement des bourses d'études

Parmi les missions fondamentales de la Fondation, telles que définies dans ses statuts, figure celle « d'encourager la recherche dans l'esprit défini par l'œuvre écrite et construite de Le Corbusier ». À cette fin, la Fondation Le Corbusier propose chaque année une bourse d'études pouvant aller jusqu'à 15 000 euros.

L'appel à candidatures s'adresse en priorité à de jeunes chercheur(e)s en Histoire de l'architecture, de l'art ou du paysage, mais aussi architectes, designers, artistes, écrivain(e)s, français ou étrangers, souhaitant approfondir la connaissance de l'œuvre de Le Corbusier à partir de la documentation conservée dans les archives de la Fondation Le Corbusier.

Les candidat(e)s devront présenter un projet de recherche démontrant l'originalité du sujet proposé mais aussi sa pertinence au regard des études corbuséennes (dix pages maximum). Chaque candidature devra être accompagnée d'un CV ainsi que de lettres de recommandation d'un ou deux référents universitaires.

La Fondation Le Corbusier se réserve le droit de proposer un thème général de recherche faisant partie des sujets qu'elle entend aborder dans ses prochaines Rencontres annuelles, dans lequel le, (la) candidat(e) devra inscrire le projet proposé.

Le dossier doit être transmis sous forme de fichier numérique, à une date fixée chaque année par la Commission de la recherche de la Fondation Le Corbusier, à l'adresse mail suivante : communication@fondationlecorbusier.fr

Cette année, **l'échéance est fixée au 15 mai 2023.**

Le jury chargé d'examiner les dossiers est composé de deux membres du Conseil d'Administration de la Fondation Le Corbusier, deux experts universitaires ou professionnels nommés par la Directrice de la Fondation Le Corbusier ainsi que du Responsable du Centre de ressources et de recherches de la Fondation.

À l'issue de sa recherche (dans un délai maximum de 12 mois après l'attribution de la bourse), le, (la) lauréat(e) devra présenter une restitution de ses travaux lors d'une conférence organisée par la Fondation Le Corbusier à la Maison La Roche ou à l'Appartement-Atelier de Le Corbusier, ainsi qu'un article qui sera publié dans la revue « LC. Revue des recherches sur Le Corbusier ». Toute présentation ou publication ultérieure des résultats des travaux du, (de la) lauréat(e) devra faire mention du concours de la Fondation Le Corbusier.